

DÉCISION DU MAIRE  
 PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	<b>Dépôt de demandes de subventions auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre de l'aide à l'hôtellerie de plein air et du Département de l'Ain au titre de l'aide à l'hébergement touristique, pour la réhabilitation des sanitaires du camping Les Genêts (2.1)</b>
Service :	<i>Pôle opérationnel (SM-CF)</i>

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément à l'article L. 2122.22 et suivants du Code général des collectivités territoriales, et notamment celle consistant à demander à l'État, à d'autres collectivités territoriales et à tout autre organisme financeur, l'attribution de subventions, sans restriction,

**VU** les conditions d'éligibilité à des subventionnements de la Région AURA et du Département de l'Ain,

**CONSIDÉRANT** les engagements contractuels pris par la Ville de Gex auprès du nouvel exploitant du camping municipal Les Genêts, la société CAMPING GESSIEN, formalisés dans la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public signée le 14 février 2024, parmi lesquels figurait la réhabilitation du bloc sanitaire,

**CONSIDÉRANT** que les travaux de réhabilitation des sanitaires du camping sont éligibles au dispositif de subventionnement de la Région AURA (hôtellerie de plein air) et du Département (hébergement touristique),

**CONSIDÉRANT** l'engagement par la Ville de Gex du programme de réhabilitation du bâtiment des sanitaires du camping,

**DÉCIDE**

✚ **D'APPROUVER** l'opération de travaux susmentionnée,

✚ **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ci-dessous exposé :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres (sera ajusté en fonction des financements obtenus)		128 700	65%
Emprunts			
<b>Sous-total autofinancement</b>		<b>128 700.00</b>	<b>65%</b>
Union européenne			
État – DETR ou DSIL			
État – autre (à préciser)			
Conseil régional AURA	Hôtellerie de plein air	39 600	20%

Département Ain	Hébergement touristique	29 700	15%
Fonds de concours CA			
Autres (à préciser)			
<b>Sous-total subventions publiques*</b>		<b>69 300.00</b>	<b>35%</b>
<b>TOTAL HT</b>		<b>198 000.00</b>	<b>100%</b>

- ✚ **DE SOLLICITER** un subventionnement du Département de l'Ain dans le cadre d'une subvention hébergement touristique pour 29 700 € HT (15 %),
- ✚ **DE SOLLICITER** un subventionnement de la Région Auvergne Rhône-Alpes 2025 à hauteur de 39 600 € représentant 20 % du coût total du projet,
- ✚ **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- ✚ **DE SIGNER** tout document relatif à cette opération.

Envoyé en préfecture le 25/11/2024  
Reçu en préfecture le 25/11/2024  
Publié le  
ID : 001-210101739-20241122-2024\_173\_DEC-DE



Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 22 novembre 2024  
Le Maire,  
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 25 novembre 2024, publiée sur le site internet de la ville le 25 novembre 2024.